



Mairie du PIN

## I N F O R M A T I O N

Mesdames, Messieurs, Chers administrés,

Suite aux dégradations conséquentes aux mouvements de terrains dus au retrait ou gonflement des argiles, constatées sur de nombreuses constructions au cours de l'année 2019, je souhaite transmettre à Madame la Préfète de Seine-et-Marne un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur le territoire de la Commune du Pin.

Aussi, si vous avez constaté des dégâts sur vos constructions, je vous demanderai de bien vouloir m'en aviser par courrier et si possible de joindre quelques photographies des dégradations, **AVANT LE 15 FEVRIER 2020.**

En effet, Météo France analysant la sécheresse géotechnique à année échu, la commune ne sera en mesure de solliciter la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse pour l'année 2019 que courant mars 2020.

Dans l'attente,

Je vous prie d'agrèer, Mesdames, Messieurs, Chers administrés, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Pin, le 13 janvier 2020



**Le Maire,  
Lydie WALLEZ,**